

le 7 novembre 2023

Re_fashion



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Bonus Réparation vêtements & chaussures est officiellement lancé aujourd'hui ! Un coup de pouce financier inédit et financé par les marques pour inciter les Français à réparer et à adopter des habitudes de consommation plus responsables

- **Le Bonus Réparation vêtements & chaussures qui entre officiellement en vigueur ce 7 novembre 2023 est un dispositif nouveau qui permet à tous les Français de bénéficier de réductions pour faire réparer leurs vêtements et chaussures dans plus de 600 points de réparation labellisés à ce jour.**
- **Le Bonus Réparation est une réduction immédiate en caisse comprise entre 6 et 25 euros selon le type de réparation. Les bonus sont cumulables sur un même produit à réparer.**
- **Alors que 3 Français sur 4 reconnaissent s'être déjà débarrassés de vêtements ou chaussures qui auraient pu être réparés, ce Bonus Réparation vise à les encourager à adopter des gestes plus responsables pour allonger la durée de vie d'utilisation de leurs produits tout en préservant le pouvoir d'achat et en soutenant l'artisanat de proximité.**

Initié par l'État dans le cadre de la loi AGECE et financé par les marques, le Bonus Réparation est mis en œuvre par Refashion – seul éco-organisme de la filière textile d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC) agréé par les pouvoirs publics. Il concrétise une vision forte et constitue un nouvel acte majeur dans sa mission de travailler à une mode plus responsable et plus circulaire pour aujourd'hui et pour demain.

21,6 millions de pièces réparées en 2028

Alors que 16 millions de pièces étaient réparées en 2019 selon l'ADEME, Refashion vise porter ce chiffre à 21,6 millions d'ici 2028 grâce à l'instauration du Bonus Réparation, soit une hausse de 35% du volume de textiles et chaussures réparés.

Selon Refashion, **le Bonus Réparation vêtements & chaussures poursuit une triple ambition :**

- lutter contre le gaspillage des vêtements et des chaussures et en réduire l’empreinte écologique ;
- accompagner les changements de comportement des Français tout en protégeant leur pouvoir d’achat ;
- valoriser les savoir-faire des réparateurs et soutenir l’économie locale et l’artisanat de proximité.

Lutter contre le gaspillage des vêtements et des chaussures

La consommation de vêtements et de chaussures est en nette progression ces dernières années avec 827.000 tonnes achetées en 2022 (+400 millions de pièces supplémentaires achetées sur un an par rapport à 2018 malgré la crise Covid qui a freiné les volumes). Chaque année 260 000 tonnes de produits sont collectées. Le différentiel est soit dans nos placards, soit jeté à la poubelle.

Avec 1,2 milliard de tonnes de carbone émises chaque année, l’industrie du textile figure parmi les plus polluantes au monde. Considérant que les Français consomment en moyenne 12,2 kg de vêtements par an, détourner 1kg/personne de textile et linge de maison des ordures ménagères permettrait d’éviter 25 kg d’émissions de CO2 par personne.

Encourager les changements de comportement des Français

Selon une étude IFOP pour Refashion publiée en novembre 2023, il apparaît que 3 Français sur 4 ont jeté un vêtement ou une paire de chaussures qui aurait pu être réparés alors que 83% d’entre eux se disent disposés à les faire réparer.

Parmi les principaux freins à la réparation, 43% des Français reconnaissent avoir déjà jeté un vêtement ou une paire de chaussures réparable parce qu’ils jugeaient que la réparation était trop coûteuse et 32% parce qu’ils ne savaient pas à qui s’adresser.

38% des Français interrogés considèrent qu’une aide financière, sous la forme d’une remise sur facture par exemple, est un élément incitatif pour faire réparer son vêtement ou ses chaussures par un professionnel, tout comme le référencement des professionnels de confiance près de chez eux pour 42% d’entre eux. Selon une étude Kantar de Juillet 2022 pour Refashion, une remise de 30% sur la réparation ferait bouger les comportements des consommateurs en matière de réparation de leurs vêtements et chaussures.

Une cartographie des réparateurs labellisés sur bonusreparation.fr

C’est sur la base de ces études et après un long et méticuleux travail de recherche et de concertation que Refashion a élaboré le Bonus Réparation pour qu’il soit de nature à lever un maximum de freins à la réparation. *“Avec l’ensemble des acteurs, nous avons co-construit un outil facile à adopter et capable de durer dans le temps”*, explique Elsa Chassagnette, la responsable du Fonds de Réparation au sein de Refashion. *“Il a été observé qu’à partir de 25/35% de moins sur la facture, cela pouvait déclencher un changement d’habitude. C’est ce seuil qui nous a aidés à déterminer les barèmes du Bonus que nous avons ensuite modulé avec les fédérations et les retours terrain”*, détaille-t-elle.

La cartographie interactive des réparateurs labellisés par Refashion est disponible sur le site www.bonusreparation.fr. Tous les réparateurs labellisés sont des professionnels qualifiés dont l'expertise et l'expérience ont été validées et qui répondent à un ensemble de critères établi en collaboration avec les représentants métier. Refashion met tout en œuvre pour que le nombre de structures labellisées augmente rapidement et que l'acte de réparation des consommateurs soit facilité.

Un Bonus Réparation qui bénéficie aux consommateurs comme aux réparateurs

Pour les clients, le Bonus Réparation vêtements & chaussures leur permet de bénéficier d'une réduction incitative pour faire réparer leurs produits en accédant à un service de réparation de proximité et de qualité, auprès d'un réparateur de confiance. En prolongeant la durée de vie des vêtements et des chaussures et en évitant l'achat d'un produit neuf, le Bonus Réparation contribue à limiter l'empreinte écologique des consommateurs en les incitant à adopter des comportements responsables et un mode de consommation plus durable.

“Ce Bonus incite à la réparation plutôt qu'à l'achat et constitue une réponse aux enjeux liés à l'urgence climatique. Cela rejoint l'ensemble des mesures qui pourront accompagner la filière vers une mode plus circulaire. Faire valoir son Bonus Réparation, c'est aussi, pour chacun, et à son échelle bien sûr, faire valoir son devoir - ou son droit - à agir pour la planète” explique Maud Hardy, directrice générale de Refashion.

Pour les réparateurs labellisés, le Bonus Réparation est un levier qui permet de développer et de fidéliser leur clientèle, de valoriser leur savoir-faire, de gagner en notoriété et d'augmenter la fréquentation client dans leurs boutiques.

Les barèmes applicables du Bonus Réparation

Le coup de pouce offert par le Bonus Réparation vêtements et chaussures est compris entre 6 et 25 euros et le consommateur n'a aucun frais à avancer, la réduction étant directement déduite de sa facture finale fournie par le retoucheur.

Les bonus sont par ailleurs cumulables : si le consommateur a plusieurs réparations à réaliser sur son produit, il bénéficie plusieurs fois des remises prévues par le Bonus Réparation, dans la limite de 60% du prix de la réparation.

- Chaussures :
 - Patin : -8€
 - Bonbout : -7€
 - Couture/collage : -8€
 - ressemelage : -18€ (gomme) et -25€ (cuir)
 - zip : -10€ (<20cm) et -14€ (>20cm)

- Vêtements :
 - Trou/accroc/déchirure : -7€
 - Doublure : -10€ (simple) et -25€ (complexe)
 - Zip : -8€ (petit) et -15€ (grand)

- Couture défective : -6€ (non doublé) et -8€ (doublé)

154 millions d'euros alloués au Fonds Réparation

Le budget du Fonds Réparation s'élève à 154 millions d'euros sur la période 2023-2028, financé exclusivement sur fonds privés et non publics. Il a pour objectif d'encourager les consommateurs à faire réparer leurs vêtements et chaussures et prévoit également plusieurs actions complémentaires au bonus en matière de prévention, sensibilisation et communication. Dans le cadre de la REP (Responsabilité Élargie du Producteur) ou politique du pollueur/payeur, chaque metteur en marché du territoire de la filière TLC reverse à Refashion une éco-contribution destinée à prendre en charge la prévention, la sensibilisation et la fin de vie des produits. Ce sont ces éco-contributions qui financent les différentes actions de la nouvelle feuille de route de l'éco-organisme, dont le Fonds Réparation et son Bonus.

A propos de Refashion

Refashion est l'éco-organisme de la Filière Textile d'habillement, Linge de maison et Chaussures. C'est une entreprise privée à but non lucratif, agréée par les pouvoirs publics, et financée par les metteurs en marché (marques, distributeurs et fabricants) au travers d'éco-contributions. Elle assure ainsi, pour le compte de plus de 6500 entreprises, la prise en charge de la prévention et de la gestion de la fin de vie de leurs produits mis sur le marché grand public sur le territoire français. En étant au cœur de l'écosystème de la filière, Refashion s'inscrit résolument dans une démarche collective et collaborative pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes. Sa mission est ainsi de fédérer et accompagner tous les acteurs de la filière pour réduire les impacts et créer de la valeur. Refashion met en œuvre des outils, des services et des informations pour donner à tous les clés de l'action afin de mettre en œuvre une mode plus responsable et circulaire.

Contact presse

Julienne BOURDET

julienne.bourdet@agenceformat.com

06 09 88 97 70